



Proposition de structure pour l'ACFM

Rapport des consultations et des démarches (Mai 2023)



Mise en contexte :

Pour donner suite au Carrefour culturel de 2022 et en lien avec le renouvellement de la planification stratégique de l'ACFM qui se termine en 2023 et qui doit être renouvelée cette année, les membres du Conseil d'administration de l'ACFM en sont arrivé-e-s à la conclusion que « deux chantiers de réflexion »¹ étaient nécessaires. Ces chantiers sont « la redéfinition de la cible de l'ACFM et l'élaboration complète d'une planification stratégique novatrice »².

Ce document répond directement au premier chantier concernant la cible de l'ACFM, c'est-à-dire la communauté desservie et ses membres. Il est complémentaire au PowerPoint qui découle de la discussion liée à la présentation de ce document-ci lors du carrefour culturel 2023. Ce PowerPoint présente les résultats de cette discussion sous forme d'ébauche de proposition de modification aux statuts et règlements de l'ACFM.

Le tout présente l'avancée du projet jusqu'à maintenant. Ce projet se poursuivra au cours des prochaines semaines et impliquera les membres de l'ACFM et de son conseil d'administration.

Afin de vous appuyer dans la lecture et la compréhension du présent document et de la présentation PowerPoint qui l'accompagne, les documents *Rapport sur les consultations régionales – 7 décembre 2022*³ et *Rapport de la session de travail du 17 au 19 juin 2022*⁴ pourraient être d'une aide précieuse. Toujours en complémentarité, nous vous conseillons aussi de consulter les Statuts et règlements⁵ actuels de l'ACFM.

Carte géoculturelle

Cette carte donne un aperçu des principales instances ayant un impact sur le secteur artistique, culturel et patrimonial en ruralité manitobaine d'expression française. D'autres instances locales, régionales et provinciales pourraient s'ajouter dans chacune des régions. La carte géoculturelle, est donc évolutive et non exhaustive, et peut être consultée ici : [CARTE GÉOCULTURELLE](#).

À cela s'ajoute aussi les écoles d'immersion. Trop nombreuses pour les répertorier individuellement et pour permettre une lecture agréable de la carte géoculturelle, une autre carte interactive, fournie par le gouvernement du Manitoba, peut être consultée ici : [CARTE DES ÉCOLES D'IMMERSION](#).

¹ Rapport de la session de travail, Martin Theberge Consultant Inc. pour l'ACFM, 19 juillet 2022, P.7.

² Rapport de la session de travail, Martin Theberge Consultant Inc. pour l'ACFM, 19 juillet 2022, P.7.

³ Disponible sur le site web de l'ACFM à l'adresse <https://www.acfm.ca/wp/wp-content/uploads/2023/02/Rapport-sur-les-consultations-regionales-janv-2023-version-officielle-v2.pdf>

⁴ Disponible sur le site web de l'ACFM à l'adresse <https://www.acfm.ca/wp/wp-content/uploads/2022/08/Rapport-session-travail-17-19-juin-presente-le-19-juin-2022-version-finale-et-.pdf>

⁵ Disponible sur le site web de l'ACFM à l'adresse <https://www.acfm.ca/wp/wp-content/uploads/2022/08/Statuts-et-reglements-2021.pdf>

Impacts recherchés :

Au-delà de la collaboration et des partenariats développés permettant d'accroître les capacités de l'ACFM et de ses membres, la modification de la structure et de la redéfinition des membres de l'organisme permettra d'atteindre de nombreux objectifs. Parmi ceux-ci, les principaux sont :

- Un meilleur partage d'information et de ressources.
- Des projets de meilleure qualité et plus adaptés aux réalités des membres, grâce à une meilleure concertation entre l'ACFM et ses membres.
- Des projets développés par l'ACFM offerts sur l'ensemble du territoire de ses membres, donc une accessibilité supérieure aux projets, services et programmes de l'ACFM pour ses membres.
- Une ACFM mieux informée et ainsi en meilleure capacité d'effectuer son rôle de porte-parole politique (gouvernements, Conseil des arts, etc.) et communautaire (SFM, FCCF, Partenariat provincial en diffusion, etc.) au niveau provincial et fédéral.
- Le potentiel d'accroître les ressources et capacités de l'ACFM et, par le fait même, celles de ses membres, et, une meilleure utilisation de ces ressources pour l'ensemble du réseau.
- De nouvelles personnes rejointes pouvant participer ou contribuer aux activités. Entre autres, il en résulterait une augmentation du nombre de bénévoles, du nombre de participant-e-s et du nombre d'artistes et formateurs et formatrices pour les activités en communauté.
- De meilleures communications (multidirectionnelles) entre l'ACFM et ses membres et entre les membres de l'ACFM eux-mêmes.
- La diminution de la compétition entre les organismes des communautés pour leurs activités.
- De meilleurs liens entre les différentes instances locales, régionales et provinciales, au service des arts, de la culture et du patrimoine d'expression française en ruralité manitobaine.

Les acquis à conserver :

Au cours du travail effectué, les éléments suivants ont été énoncés comme essentiels à la survie du secteur des arts, de la culture et du patrimoine en francophonie rurale. Ceux-ci devront donc être préservés dans la nouvelle structure.

- Le financement octroyé aux comités culturels.
- Les ressources, outils offerts par l'ACFM.
- Les appuis offerts par l'ACFM.
- Les projets communs organisés par l'ACFM au bénéfice des membres.

Les défis rencontrés par les membres de l'ACFM

Selon les membres de l'ACFM, la liste des défis suivants présente les principaux éléments que l'ACFM, dans sa restructuration, doit adresser :

- Le manque de gens (participant-e-s, contributeurs, bénévoles).
- Le manque de connaissances et d'expertises des membres de l'ACFM.
- Le manque de temps et les horaires trop chargés des bénévoles, combinés à l'accroissement de la compétition entre activités offertes à la communauté.
- Le manque d'appuis et de ressources, combiné à l'augmentation récente des coûts de la vie.
- Les changements démographiques et sociétaux.

- L'anglicisation de la Francophonie ou la perte de vitesse du Français dans nos communautés.
- Les mauvaises habitudes de consommation des arts, de la culture et du patrimoine.
- La pertinence des comités culturels et leur concept vers le futur.

Les pistes de solution

Les mesures suivantes ont été proposées par les membres de l'ACFM afin de contrer les défis :

- La collaboration et l'entraide avec d'autres organismes de la communauté locale, régionale et provinciale.
- L'ouverture, l'accueil et l'inclusion des personnes dont la langue française n'est pas la langue première ou qui ne sont pas nées au Manitoba.
- Le développement et le renforcement de partenariats provinciaux, coordonnés par l'ACFM.
- Le recrutement inclusif de nouvelles personnes dans les structures actuelles.
- Le travail accru et plus efficace, grâce, entre autres, à un réseau plus restreint.
- L'augmentation et la diversification du financement disponible.

La proposition à discuter :

La création d'entités régionales collaboratives⁶ qui prendraient racine dans les comités culturels actuels et qui seront accompagnées au niveau provincial par l'ACFM (incluant les outils et ressources, les services, projets et programmes collaboratifs et le financement octroyé).

Composition :

Ces entités régionales collaboratives devraient être représentatives de la communauté qu'elles desserviront. Dans la mesure du possible et selon les réalités régionales, elles comprendront :

- Les membres d'un ou de comités culturels de la région et/ou des personnes de la région engagées auprès des arts, de la culture et du patrimoine.
- Un·e représentant·e de l'école, du comité de parents et/ou du comité scolaire (DSFM)
- Un·e représentant·e de l'école d'immersion et/ou de leur comité de parents
- Des jeunes de l'école de la DSFM et/ou de l'école d'immersion
- Un·e représentant·e de la Corporation de développement communautaire (CDC), de la municipalité (AMBM), du Conseil de développement économique (CDEM) et/ou de la chambre de commerce
- Un·e représentant·e du club d'ainé·e·s (FAFM ou autre)
- Un·e représentant·e du Centre de la petite enfance francophone (CPEF) et/ou de garderie locale
- Un·e ou des représentants de la diversité et des communautés marginalisées ou racialisées
- Toute autre personne ou représentant·e jugé·e pertinent·e dans la région

Note : Dans certains cas, le comité culturel actuel utilise déjà une structure semblable et n'aura donc que peu de modifications à apporter à sa structure, voir aucun. Dans d'autres cas, les comités culturels actuels devraient s'associer afin de mener la création de cette entité dans leur région.

⁶ Le terme *régional* est à définir et est adaptable selon les communautés. Les différentes régions proposées (à confirmer) sont présentées sur la carte disponible ici : [CARTE DES RÉGIONS](#).

Rôles et responsabilités :

Les rôles principaux de ces entités collaboratives régionales seraient de/d' :

- Agir en tant que table régionale afin de favoriser la collaboration pour tout ce qui a trait aux arts, à la culture et au patrimoine en français.
- Assurer une programmation culturelle, artistique et patrimoniale dans la région pour la communauté francophone.
- Assurer une répartition adéquate et efficace des fonds octroyés par l'ACFM (en fonction de la programmation et des besoins discutés – voir rôles 1 et 2)
- Mettre en œuvre tout autre rôle qu'il juge approprié, en autant qu'il n'y ait pas conflit avec les rôles énoncés précédemment.

Les critères d'adhésion (pour être membre de l'ACFM) :

Les critères énoncés ici deviendraient ceux utilisés pour déterminer qui sont les membres de l'ACFM.

Comme toujours, les membres de l'ACFM devront s'engager à respecter les valeurs et objectifs de l'ACFM, à participer aux activités et instances de l'ACFM lorsqu'il est possible de le faire et à payer leur cotisation annuelle.

Deux critères seront déterminants et non négociables pour permettre l'adhésion à l'ACFM, soient :

- Agir pour le développement de la communauté d'expression française, et
- Être voué aux arts, à la culture et au patrimoine de la francophonie manitobaine.

Finalement, des conditions importantes seront liées au membership et à la capacité de recevoir les appuis, services et programmes de l'ACFM. Celles-ci sont :

- Le type d'activités organisées et présentées à la communauté,
- L'impact sur le développement de la Francophonie,
- La composition de l'entité démontrant la volonté d'assurer un focus arts, culture et patrimoine de la francophonie manitobaine,
- La participation aux activités de l'ACFM et à la gouvernance de l'ACFM, lorsque possible, et
- La participation au réseau provincial de l'ACFM et la volonté de collaboration au sein de celui-ci.

Les prochaines étapes :

En plus du travail effectué par le conseil d'administration pour la suite du dossier menant à une proposition formelle de modification aux statuts et règlements à l'assemblée générale annuelle (AGA, novembre 2023), un accompagnement ciblé et des outils seront développés pour appuyer les comités culturels dans la transition. À titre d'exemple, cela pourrait inclure :

- Le développement d'un gabarit de protocole d'entente pour la création des entités collaboratives régionales incluant la structure de gouvernance de celles-ci.
- La modification des protocoles d'entente entre l'entité régionale et l'ACFM incluant, entre autres, les définitions des montants et des critères de financement.
- L'élaboration, en parallèle à cette démarche, d'une planification stratégique 2023-2028 pour l'ACFM.